

Étendue de la Garantie

Sous réserve des limitations et des exclusions décrites ci-dessous, Tolko Industries Ltd. (« Tolko ») garantit au constructeur (le « constructeur ») qui achète des panneaux de contreplaqué de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra et les installe dans une habitation résidentielle (« habitation ») comme sous-plancher monocouche ou sous-plancher avec sous-couche, et au propriétaire de l'habitation (le « propriétaire ») que les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra (les « panneaux ») : (i) sont fabriqués conformément aux exigences applicables des normes CSA O121 ou CSA O151 ; et (ii) à la condition d'être entreposés, manutentionnés, installés et entretenus^[2] de façon appropriée dans les cent-quatre-vingts (180) jours de la date de leur achat (comme en fait foi la facture), (a) ne subiront pas de décollement des plis^[3] durant une période de 50 ans à compter de la date de leur fabrication, (b) ne subiront pas de perforation du placage de surface, à la condition d'avoir été installés et utilisés dans des conditions d'utilisation résidentielles normales, durant une période de 50 ans à compter de la date de leur fabrication, et (c) ne nécessiteront pas de ponçage des rives en raison de l'absorption d'humidité durant les cent-quatre-vingts (180) jours de la date de leur achat par le constructeur.

La présente garantie : i) est transférable ; ii) ne s'applique qu'aux panneaux fabriqués après le 1^{er} janvier 2013 ; et iii) remplace toute garantie donnée avant cette date qui serait autrement applicable. Les panneaux sont de qualité « extérieure » selon les normes CSA O121 ou CSA O151 en vigueur à la date de leur fabrication et ne conviennent pas aux endroits où ils seront exposés de façon permanente aux intempéries ni aux endroits très humides. La présente garantie limitée de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra ne s'applique qu'aux sous-planchers monocouches ou aux sous-planchers avec sous-couche constitués exclusivement de panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra installés sur des solives en bois d'ingénierie.

Recours Limité et Exclusif

En cas du décollement des plis d'un panneau pendant que le constructeur l'installe de façon appropriée, ou après qu'il l'a installé de façon appropriée, Tolko offrira, à sa seule discrétion, l'un des recours exclusifs suivants pour les réclamations au titre de la présente garantie : i) Tolko réparera ou remplacera les panneaux défectueux ; ou ii) Tolko remboursera au constructeur, ou portera à son crédit, le prix d'achat des panneaux (comme en fait foi la facture initiale). Quel que soit le recours qu'elle choisit d'offrir, Tolko peut également décider de payer les frais, dans la mesure où ils sont raisonnables, de la réparation ou du remplacement d'un revêtement de sol monocouche, à l'exclusion des frais d'enlèvement et de remplacement des armoires, ou d'acquitter le prix de gros d'un revêtement de sol, ainsi que des frais de main-d'œuvre raisonnables pour l'enlèvement et la nouvelle installation des panneaux. La responsabilité totale de Tolko est toutefois limitée au coût initial du plancher et aux frais raisonnables de l'enlèvement des matériaux de plancher existant. Si un ponçage des rives des panneaux est nécessaire, Tolko ne paie que les frais raisonnables du ponçage de la partie touchée, jusqu'à concurrence d'une somme raisonnable pour la main-d'œuvre et la location d'outils. Toutes les réclamations pour le ponçage des rives doivent être présentées et tout le travail couvert en vertu de la garantie doit être effectué avant que ne soit installé le revêtement de sol original.

Réclamation au Titre de la Garantie

Avant que Tolko n'accepte une réclamation au titre de la garantie : i) Tolko doit recevoir un avis écrit de la réclamation dans les trente (30) jours de la constatation de la défectuosité ; ii) un représentant de Tolko, ou un professionnel désigné par Tolko, doit avoir eu, dans la mesure du raisonnable, la possibilité d'inspecter les panneaux visés par la garantie avant que toute réparation, tout remplacement ou toute modification ne soient effectués ; et iii) tous les documents nécessaires doivent avoir été remis à Tolko dans les soixante (60) jours de la présentation initiale de la réclamation. Tolko doit recevoir, à sa demande, une preuve raisonnable d'utilisation du produit sous forme d'échantillon de panneau, de photo, de marque d'identification de grande taille ou de reçu daté. Un avis écrit doit être envoyé à Tolko par service de messagerie, par courriel ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessous.

Exclusions de la Garantie

La présente garantie ne s'applique pas à l'utilisation à l'extérieur des panneaux, ni à aux dommages, aux réclamations, à l'absorption d'humidité ou aux défectuosités des panneaux, y compris le décollement des plis, le gauchissement, la fissuration ou le fendillement découlant de ce qui suit :

- (i) une utilisation abusive ou une manutention, un entreposage, un transport, une installation ou un entretien inadéquats ;
- (ii) l'utilisation des panneaux autrement que pour un sous-plancher ou un revêtement convenant à la qualité indiquée sur le tampon qui y est apposé ;
- (iii) des modifications après l'installation initiale des panneaux ;
- (iv) une force majeure ou du temps violent, y compris la pluie, une inondation, une tornade, un ouragan, un tremblement de terre, la grêle ou un autre phénomène naturel semblable ;
- (v) la présence d'éléments corrosifs ;
- (vi) la moisissure, les termites ou d'autres organismes s'attaquant au bois ; ou
- (vii) des dommages causés par une personne autre que Tolko.

Exclusion d'Autres Garanties, Expresses ou Implicites

Mise à part la présente garantie, les panneaux sont vendus « tels quels » et « défauts compris ». Seuls le constructeur et le propriétaire disposent de la garantie et des recours décrits ci-dessus, et ces recours constituent leurs recours exclusifs uniques, sauf disposition contraire d'une loi, et sont offerts à la place et à l'exclusion de toutes autres garanties, expresses ou implicites, dont, notamment, des garanties de valeur marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Tolko n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages particuliers ou indirects ou de dommages-intérêts particuliers ou punitifs, y compris, notamment, la perte de profits ou de jouissance ou tout autre préjudice, quelle que soit la théorie servant de fondement à une demande en dommages-intérêts.

Autres Droits

La présente garantie confère des droits juridiques précis. Le constructeur et le propriétaire peuvent disposer d'autres droits, variant d'une province à l'autre ou d'un État à l'autre.

Lois Applicables et Reconnaissance de Compétence

La présente garantie est régie et doit être interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois fédérales du Canada s'appliquant dans cette province. Tolko, le constructeur et le propriétaire reconnaissent la compétence des tribunaux de la Colombie-Britannique quant à tout différend pouvant survenir relativement à la présente garantie.

[1] Des limitations et des exclusions s'appliquent. Consultez les détails de la garantie et les exclusions énoncées dans les présentes.

[2] Conformément aux recommandations actuelles de Tolko [voir « current recommendations » sur le site Web de Tolko].

[3] On entend par « décollement des plis » une séparation importante des placages d'un panneau qui se traduit par une réduction significative des propriétés du panneau en tant qu'élément d'ossature. Ce terme n'englobe pas les imperfections mineures sur la surface d'un panneau, comme des gerces localisées.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Tolko Industries Ltd.

3000 – 28th Street
Vernon, BC V1T 9W9
Canada

Téléphone : 250.549.4411 - Télécopieur : 250.550.2558

Courriel : plywood.sales@tolko.com



Pour en savoir plus sur les produits
Tolko, visitez notre site Web
www.tolko.com

Choisir le Bon Panneau de Sous-Plancher^[1] Tolko

Le sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra est notre meilleur panneau de contreplaqué. Doté d'un placage de face de qualité poncé de précision en sapin Douglas, le panneau offre une plus grande rigidité et une surface lisse résistante à la perforation. Le scellant clair résistant à l'eau réduit au minimum l'absorption d'humidité, et le guide de clouage imprimé sur la face du panneau réduit le temps d'installation et augmente la précision du travail. Les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Ultra, appuyés par une garantie limitée transférable de 50 ans, sont produits et certifiés selon la norme CSA 0121 et le contrôle de la qualité est vérifié par une agence de classification tierce.

Entreposage et Manutention

Comme tout autre panneau, le contreplaqué structural doit être entreposé et manutentionné convenablement. Malgré la construction robuste à fils en travers des panneaux, les placages de face, les rives, ainsi que les coins sont vulnérables aux dommages, et ils doivent toujours être protégés, surtout dans le cas des produits à rainure et languette.

Le contreplaqué est fabriqué à un bas taux d'humidité, et bien que des variations modérées d'humidité aient peu d'influence sur les dimensions des panneaux, les variations extrêmes devraient être évitées.

Dans la mesure du possible, entreposez ce produit à l'abri sous un toit sur au moins trois traverses bien planes et bien espacées pour garder les panneaux plats.

Bien que les panneaux à rainure et languette Tolko soient protégés par des sacs en polyéthylène durables résistants à la déchirure afin de les protéger contre l'humidité et d'autres contaminants, les panneaux ne sont pas conçus pour être exposés aux intempéries pendant une période prolongée.

Prenez garde ! N'entreposez pas les panneaux près des flaques d'eau et des endroits où ils pourraient être éclaboussés ou mouillés par la pluie ou la neige poussée par le vent. Ces conditions favorisent la pénétration de l'humidité ou la formation de condensation à l'intérieur de l'emballage, ce qui risque de tremper les panneaux.

Le transport et la manutention peuvent perforer ou endommager les sacs de façon apparente ou non, réduisant ainsi l'efficacité de la protection. Si vous notez la présence de sacs endommagés ou de paquets mal emballés, vous devez les transporter à l'intérieur et les déballer pour permettre aux panneaux de sécher. Les paquets peuvent ensuite être réemballés et entreposés de nouveau à l'extérieur.

Instructions d'Installation

- 1) Disposez toujours les panneaux Tolko avec le fil de face orienté perpendiculairement aux solives de plancher. S'il n'y a pas de ligne droite de référence, utilisez un cordeau pour en tracer une.
- 2) Lorsque vous utilisez un adhésif à sous-plancher, ne l'appliquez pas sur une trop grande surface afin d'éviter qu'il sèche prématurément. Installez le premier panneau en alignant la rive à rainure parallèle sur la ligne de référence (Figure 2).
- 3) L'espacement recommandé des attaches est de 150 mm c/c sur le périmètre du panneau et de 300 mm c/c aux solives de plancher intermédiaires.
- 4) Pour fixer les panneaux, utilisez des clous de 2 po (ordinaires, annelés ou vrillés) ou des vis à plancher de 1-3/4 po.
- 5) Installez le deuxième panneau à l'extrémité du premier panneau en laissant un espace de dilatation de 2 mm, et terminez le premier rang en laissant aussi un espace de dilatation de 2 mm entre les panneaux.
- 6) Pour décaler les joints d'extrémité des panneaux, coupez le premier panneau du deuxième rang. (Les joints d'extrémité doivent toujours aboutir sur une solive de plancher.) Installez les panneaux du deuxième rang et des rangs suivants en laissant un espace de dilatation de 1 mm entre les rives à rainure et languette.

- 7) N'utilisez pas trop de force pour appuyer les rives à rainure et languette les une contre les autres, car l'espace de dilatation prévu de 1 mm est important pour empêcher le gondolement des panneaux qui sont temporairement exposés à des conditions humides.
- 8) Félicitations ! Vous avez maintenant un superbe plancher. Pour une performance optimale, assurez-vous de garder le plancher au sec.
- 9) Selon votre choix de revêtement de sol, vous devrez peut-être installer un produit de sous-couche^[2] Tolko. **Consultez les instructions du fabricant de revêtement de sol, et visitez le site www.tolko.com pour en savoir plus sur les produits de sous-couche de qualité Tolko.**



Figure 1

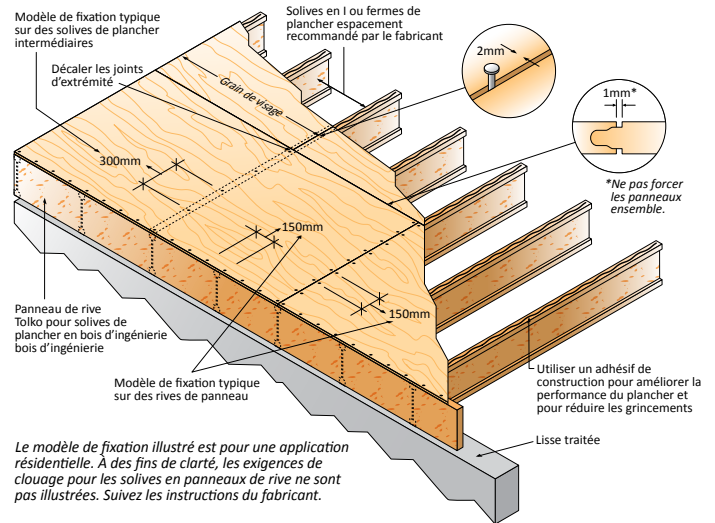


Figure 2

Robuste. Éprouvé. Tolko.

Chef de file de l'industrie depuis 1956, Tolko est un fournisseur de produits de contreplaqué et de placages éprouvés pour le marché de la construction résidentielle et commerciale légère. Tolko est un partenaire de confiance recherché tant par les installateurs de plancher professionnels que les bricoleurs. Fort de plus de 50 années d'expérience, Tolko vous aidera à bien démarrer votre projet.

[1] SOUS-PLANCHER : Le terme « sous-plancher » désigne spécifiquement la première couche de panneaux structuraux fixés directement aux solives de plancher.

[2] SOUS-COUCHE : Le terme « sous-couche » désigne spécifiquement la couche de panneau sur laquelle le revêtement de sol est directement fixé.